

DELEGATION DE Mme Véronique FAYET

D -20070338

Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Programmation d'actions pour l'année 2007. Attribution des subventions de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale.

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du mois de juin 2007, le Conseil Municipal a validé la répartition des subventions communales proposées au titre de la programmation 2007 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Avec la création de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale (ACSE), l'Etat a souhaité concentrer les crédits affectés à la politique de la ville, regroupant ainsi notamment ceux de l'ancien Fonds Interministériel à la Ville et ceux de l'ex FASILD.

Ce nouvel outil étant opérationnel, l'Etat propose à la Ville de signer une convention d'objectifs assortie d'une enveloppe de 489 195 € afin de soutenir les actions retenues par la Ville de Bordeaux.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention d'objectifs avec l'ACSE,
- à procéder à l'encaissement de l'enveloppe de fonctionnement de 489 195 €

Rubrique 824
Compte 74718

- à attribuer aux organismes cités sur les tableaux joints à la convention financière 2007, les sommes indiquées en regard de chacun d'entre eux,
- à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes,
- à signer les conventions de partenariat afférentes à ces engagements (modèle joint)

Rubrique 824
Compte 6574

BACALAN		
Axe : Poursuivre les actions de désenclavement et de requalification du quartier		
Action environnement, journaux, repas quartier, encombrants	Régie de Quartier « Habiter Bacalan »	14000€
Axe : Favoriser l'intégration, la cohésion et le développement social		
14 ^{ème} salon du lire de Bacalan	Le Salon du Lire de Bacalan	3500€
Projet Graff	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bacalan)	425€
Bien être et parentalité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bacalan)	2000€
Eduquer à la ville... Vivre la ville autrement	Ligue de l'enseignement Fédération de la Gironde	2000€
Handicap et solidarité Atelier de production cinématographique : communiquer dans un univers d'images, de sons et de gestes accessible à tous	Amicale Laïque de Bacalan	Agglo
Agence Bacalanaise au collège	Amicale Laïque de Bacalan	2500€
Sensibilisation à la musique classique	Théâtre du pont tournant	3000€
Axe : Faciliter l'insertion sociale et professionnelle		
Alphabétisation	Association Familiale Laïque AFL	6500€

Séance du lundi 9 juillet 2007

Alphabétisation	Action Recherche Promotion Société coopérative ouvrière de production	Agglo
Alphabétisation	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux	1500€
CLAS	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux	3000€
QUARTIER BASTIDE BENAUGE		
Axe : Coordonner les offres de services, les rendre lisibles et accessibles à l'échelle du territoire		
Point accueil écoute jeunes et parents Bastide	Association Rénovation GRICA	4000€
Cœur de Bastide fait son cirque	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Queyries)	3500€
Bastide en danse	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	5000€
Vivre ensemble l'école	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	4500€
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	10000€
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Queyries)	2000€
Alphabétisation, loisirs collectifs	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	2000€
Projet danse ZEP Bastide	Collège Jacques Ellul	2225€

Séance du lundi 9 juillet 2007

Comités de lecture ZEP Bastide Accompagnement à la scolarité	Collège Jacques Ellul	3000€
Axe : Poursuivre l'atténuation du sentiment d'insécurité en confortant et développant des actions de prévention		
Permis citoyen collège L.Lenoir	Association du Lien Interculturel Familial et Social ALIFS	10 000€
Axe : Accompagner la poursuite du projet urbain du quartier		
Accès à l'emploi et la lutte contre les discriminations : une voie vers l'égalité des chances	Association d'insertion par la médiation AIM	10 000 €
QUARTIER CHARTRONS		
Axe : Favoriser le développement social et culturel du quartier		
Actions culturelles	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	9000 €
Questions de Parents	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	7500 €
CLAS	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	5000 €
Atelier informatique et internet « job web »	Amicale Laïque Dupaty	2000 €
«d'une génération à l'autre »	Amicale Laïque Dupaty	2500€
CLAS	Amicale Laïque Dupaty	3000€
CLAS	Foyer Fraternel	2000 €

Séance du lundi 9 juillet 2007

Intervention quartier et manifestations ludiques	Association Interlude	5000 €
Faciliter et favoriser l'accès à la culture et aux pratiques culturelles, principalement pour les populations de Bordeaux Nord	Collectif de ressources bordonor	20000 €
Axe : Soutenir et faciliter l'insertion sociale et professionnelle		
Accompagnement des demandeurs d'emploi créateurs/repreneurs d'une entreprise dans la commune de Bordeaux	Maison de l'Initiative et de l'Emploi	Agglo
Insertion Sociale	Foyer Fraternel	10000 €
Insertion Professionnelle des Femmes	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	4000 €
Action d'insertion Sociale Atelier récupérer'action (ateliers, informations, droits)	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	14000 €
QUARTIER GRAND-PARC		
Axe : Développement social		
Les vieux des tours	Le dessous des balançoires	5000 €
Prévention VIH	Compagnie les 2 A	1250 €
Prévention VIH	Centre d'Accueil Consultation Information Sexualité	750 €
Accompagnement scolaire Ecole Condorcet élémentaire	Maison de quartier Chantecler	965 €
Grand Parc en fête	Migrations Culturelles Aquitaine Afrique MC2A	4000 €

Séance du lundi 9 juillet 2007

Accompagnement scolaire des collégiens	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Grand Parc)	1300 €
Grand Parc en scène	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Grand Parc)	2000 €
Actions collège Projet artistiques et culturel au collège du Grand Parc	ALIFS Association du Lien Interculturel Familial et Social	1500 €
Action intergénérationnelles autour d'activités culturelles, d'apprentissage et d'échanges de savoirs	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	6000 €
Accompagnement à la scolarité	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	6000 €
Atelier Création Accessoires de mode	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	2000€
Quartier en culture	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	2000 €
REAAP Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	2000 €
Axe : Prévention / sécurité		
Exposition mixité au Grand-Parc	Centre d'Accueil Consultation Information Sexualité	750 €
QUARTIER DU LAC – AUBIERS		
Axe : Favoriser la tranquillité publique et renforcer les actions de prévention		
lien social et insertion par le sport dans le quartier de Bordeaux Lac	Association Promotion Insertion Sport APIS	5000 €

Séance du lundi 9 juillet 2007

Rénovation du centre	Centre de loisirs des jeunes de la Gironde	1450 €
Axe : Renforcer la qualité de vie quotidienne et favoriser le lien social		
Création pôle informatique	Centre de loisirs des jeunes de la Gironde	1500 €
Radio Associative	IFAID Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement	4000 €
Formation des bénévoles associatifs	IFAID Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement	1000 €
Ecole des Femmes	Mana	20000 €
Festival de l'été	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux Le Lac	3000 €
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux Le Lac	5000 €
Les Ateliers artistiques du Lac	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux Le Lac	2000 €
La Cabane du Lac	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux Le Lac	6000 €
Animation de la plage publique du Lac	ABC Association Bacalan Claveau	2000€
Enseignement d'activité physique adaptée pour les femmes sensible à la prise de poids d'un quartier défavorisé et pluriethnique de Bdx Lac « Les Aubiers »	ADAPA Association pour le développement en activité physique adaptée	430 €
Ciné club du quartier du Lac	Cité amicale	850€

Axe : Renforcer les actions en matière d'insertion sociale et professionnelle		
Ecrivains publics	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux Le Lac	5000 €
Apprentissage des savoirs de base	ZEKI	3300 €
Mieux vivre dans son quartier	CPVA Centre de Préparation à la Vie Active De la Caisse d'allocations familiales	5600 €
QUARTIER SAINT-JEAN / BERCIER / CARLE VERNET		
Axe : Renforcer les services et les actions de proximité		
Etre parent aujourd'hui	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	2000 €
Alphabétisation et insertion sociale et culturelle	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	1300€
Les mains d'or	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	1300 €
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	2800 €
Accompagnement éducatif	Astrolabe	10000 €
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Argonne)	5500 €

Séance du lundi 9 juillet 2007

Juste avant de partir	Tout Nouveau Théâtre Manufactures de chaussures	4000 €
Axe : Poursuivre l'accompagnement de la restructuration urbaine du quartier et l'amélioration du cadre de vie		
Un quartier qui bouge	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	2000 €
Action auto-réhabilitation Saint Jean Belcier	Compagnons Bâisseurs Aquitaine	12 000 €
QUARTIER SAINT-MICHEL		
Axe : Accompagner le renouvellement urbain du quartier		
Mémoires	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	5000 €
Axe : Favoriser l'intégration et la cohésion sociale		
Etre parent aujourd'hui	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	3000 €
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	8000 €
Un parcours culturel	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	2000 €
Village St Michel Service d'insertion Sociale et d'accompagnement vers l'emploi	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	15000 €

Séance du lundi 9 juillet 2007

Accompagnement à la scolarité	CALK Comité Animation Lafontaine Kleber	8000 €
Médiation sociale et culturelle Alphabétisation	Promo Femmes	35000 €
Festival du conte Rendez vous conte action de sensibilisation	Association des Arts de la Parole Interculturelle	8000 €
MULTISITES		
Commandos fleuris	Les Jardins d'aujourd'hui Gironde	2000 €
Festival Cinésites	Jean Vigo	2000€
Passe muraille Atelier public d'exploration urbaine	Bruits du frigo	14000 €
PRISE Prévention des impayés d'énergie et suivi énergétique	CREAQ Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine	2000 €
Musiques et quartiers	Parallèles Attitude Diffusion / Rock School Barbey	3500 €
Ma voix et toi	Opéra National de Bordeaux	2000 €
Accès Jeunes	Equinoxes	5000 €
Journal Maillage	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux	3000 €
Demandez l'impossible Printemps des poètes	Théâtre des Taffurs	3000 €
Vivre en ville, ville à vivre	Association Les P'tits débrouillards Aquitaine	FONJEP DIV

Séance du lundi 9 juillet 2007

Mise en place d'ateliers d'initiation à l'expression radio sur le quartier Bacalan et Grand-Parc	La Clé des ondes	5000 €
Prévention surendettement/budget	Familles en Gironde	1000 €
	Peindre le désert en vers	4000 €
De l'écrit à l'image	Périphérie Production	4000 €
Tournoi « Foot à part »	Réseau 32	2000 €
Accueil et accompagnements de publics étrangers FLE Alpha	Réseau 32	5000 €
Volontariat étudiant et solidarité	Association de la Fondation Etudiante pour la Ville	1500 €
Permanence d'accès au droit au sein de la Maison de la Justice et du Droit de Bordeaux Nord	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	1500 €
Action en faveur de l'égalité des chances hommes/femmes et contre les discriminations	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	Agglo
L'intégration par l'accès aux droits et à la citoyenneté	Association du lien interculturel familial et social	13000 €
TRANQUILLITE PUBLIQUE		
Aide aux victimes	Vict'aid Saint François Xavier Don Bosco	Agglo
Permanence d'accueil pour les femmes victimes de violences	Mouvement français pour le planning familial	3000€
Permanences d'information et d'orientation juridique	Infodroits	7500€

Séance du lundi 9 juillet 2007

Aide aux victimes au commissariat	PRADO 33	Agglo
Ateliers de pratique citoyenne	PRADO 33	Agglo
TOTAL		489 195 €

SUBVENTION COMMUNALE

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET
L'ASSOCIATION.....**

« Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du et reçue à la Préfecture de la Gironde le .

Et

L'association , représentée par M , Président, autorisé par les statuts de l'association.

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville, ainsi que les engagements des deux parties.

CONSIDERANT

Que l'association , domiciliée , dont les statuts ont été approuvés le , et modifiés le dont la déclaration de création a été reçue en préfecture de Bordeaux le , exerce une activité qui a pour but :

IL A ETE CONVENU

ARTICLE 1 : Activités et projets de l'Association

L'association s'assigne au cours de l'année 2007 la poursuite de l'action suivante:
« ».

Objectifs :

-
-

Public visé :

Résultats attendus :

-
-

ARTICLE 2 : Mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- une subvention de € pour l'année civile 2007 correspondant à la participation de l'ACSE Départementale.

ARTICLE 3 : Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes :

- la subvention sera utilisée pour la réalisation des objectifs décrits ci-dessus.

ARTICLE 4 : Mode de règlement

La subvention prévue à l'article 2 sera versée par la ville de Bordeaux en 2 versements :

- tranche n° 1 : € à la signature de la convention,
- tranche n° 2. : € au vu du bilan intermédiaire.

Elle sera créditée au compte de l'association n°
Etablissement .

ARTICLE 5 : Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous 3 mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous 3 mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 7) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant :

« Association soutenue par la Mairie de Bordeaux »

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse,...).

ARTICLE 6 : Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 : Condition de résiliation

En cas de non respect par l'Association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant la mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 8 : Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611 - 4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par

Des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984) ;
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité,
- un bilan intermédiaire et un bilan définitif de son action

ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association

ARTICLE 10 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- par l'association

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le 2007

Pour la Ville de Bordeaux LE MAIRE	Pour l'Association LE PRESIDENT
---	--

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070339

**Extension et réhabilitation des jardins familiaux des Aubiers.
Demande de subventions. Autorisation.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a engagé en 2006 sur le quartier des Aubiers une vaste démarche participative auprès des habitants et des associations locales, en vue de l'élaboration du projet d'extension et de réhabilitation des jardins familiaux du quartier.
Cette démarche s'est traduite par la participation active des habitants et des acteurs de quartier à une série de réunions concernant l'élaboration du projet (diagnostic des besoins, modalités d'attribution des nouvelles parcelles, projet de règlement intérieur...).

Les jardins familiaux du quartier des Aubiers créés entre 1994 et 1996 se composent de 41 parcelles sur une surface d'environ 8.000 m². Cet espace nécessite aujourd'hui d'être réhabilité en procédant à la réfection des allées et des abris ainsi qu'à la pose de clôtures et de portails en bois.

De plus, afin de répondre à la forte demande des habitants et malgré les zones disponibles limitées, le projet prévoit la création de 25 parcelles supplémentaires allant de 80 à 130 m².

Les travaux vont pouvoir être entrepris à l'automne 2007 (terrassements généraux, accès et clôtures, travaux de voirie et d'équipement).

Les nouvelles parcelles seront livrées fin 2007 et attribuées selon les modalités définies et validées à l'occasion de réunions de concertation avec les habitants du quartier et les associations Saluterre et « les jardins d'aujourd'hui ».

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 239.360 € HT.

Compte-tenu de ses caractéristiques et notamment de sa forte dimension participative, ce projet est susceptible de bénéficier du soutien de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région au titre de la politique de la ville, ainsi que du Département au titre du Contrat opérationnel 2008.

Dans l'éventualité où l'un des cofinancements serait moindre, la Ville prendrait à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

à solliciter l'octroi des cofinancements mentionnés ci-dessus,
à signer tous documents afférant à ces cofinancements
à procéder à leur encaissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070340

**Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
Chantier Saint Jean. Autorisation. Signature.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le chantier d'insertion destiné aux personnes non domiciliées est à présent bien perçu comme un service de proximité complémentaire à l'action des services municipaux de la propreté et des espaces verts. Chacun constate en effet sur le secteur St Jean, Belcier et Ste Croix, notamment la place André Meunier, la plus value du travail effectué pour le maintien d'un environnement correct.

L'an dernier nous avons saisi l'opportunité de la création des Contrats d'Avenir et des Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi afin de passer de 4 à 6 personnes sur cette action, soit 4 en C.A et 2 en C.A.E.

C'est l'association Insert'net qui porte le projet et qui a mis en place un encadrant technique chargé également de faire le lien avec les structures sociales qui ont orienté le public.

L'objectif initial en effet reste la réadaptation sociale et professionnelle d'un public en marge. A ce titre un travail est effectué sur l'accès au logement, l'accès aux soins et l'ensemble des démarches de réinsertion.

Ce projet à également la particularité de fédérer l'ensemble des collectivités locales dans son pilotage et son co-financement : Etat, Ville, Conseil Général, Conseil Régional. La SNCF va également leur confier des travaux d'entretien des abords de la gare.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A faire procéder au versement de :
 - 63 000€ à l'Association INSERT'NET
- A signer l'avenant correspondant

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2006, fonction 523 compte 6574.

**Avenant n°3 relatif à la convention d'aide spécifique à l'action
« CHANTIER INSERTION ST JEAN »
Entre la Ville de Bordeaux et l'association
INSERT'NET**

« Entre

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire : Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 09.07.2007, reçue à la Préfecture de la Gironde le .2007,

Ci-après dénommée « la Ville » d'une part,

Et,

L'ASSOCIATION INSERT'NET, association loi 1901, représentée par son président, Monsieur Maurice CHESNAIS, habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

Ci-après dénommée « l'Employeur » d'autre part, ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet de définir le montant et les modalités de l'aide financière apportée par la Ville de Bordeaux à l'Association INSERT'NET, en vue de concourir au financement de l'action « Chantier Insertion St Jean »

ARTICLE 2 : Aide de la Ville

La Ville de Bordeaux apporte son soutien financier à hauteur de 63 000 €

ARTICLE 3 : Durée

Le présent avenant est conclu pour une durée d'un an à compter du 10 juillet 2007.

ARTICLE 4 : Evaluation de l'activité

L'association s'engage à adresser annuellement à la Ville de Bordeaux :

Séance du lundi 9 juillet 2007

- un bilan qualitatif de l'action comprenant le nombre de bénéficiaires du projet et les solutions individuelles d'insertion sociale et professionnelle mises en œuvre.
- un bilan comptable relatif à l'activité

ARTICLE 5 : Résiliation de la convention

La convention sera résiliée par la ville en cas notamment de non respect des présentes par l'association, d'infraction à la réglementation du travail, de fausses déclarations ou d'une utilisation de l'aide perçue non conforme à sa destination.

En cas de résiliation pour une des raisons précitées, l'association s'engage à rembourser à la ville les sommes perçues.

ARTICLE 6 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- pour l'Association INSERT'NET
Parc d'activité des Lacs, Bât 31, 22 rue St Exupéry, 33 290 Blanquefort

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .2007

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Association
LE MAIRE	LE PRESIDENT

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070341

**Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
Programme d'actions de prévention de la délinquance 1er
semestre 2007. Autorisation Signature.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'action des correspondants de quartier s'inscrit à présent naturellement dans le quotidien des habitants des quartiers sensibles de Bordeaux. Pour mémoire les premiers secteurs couverts étaient Bacalan, le Lac, St Jean-Belcier et la Bastide. L'an dernier nous avons proposé une extension aux quartiers du Tauzin, de St Pierre, du Grand Parc et de Saint Michel. Leurs principales missions sont :

- L'information des habitants, notamment les enfants et les jeunes sur les ressources du quartier et le relais vers les structures pouvant leur être utiles.
- La régulation amiable des petits conflits du quotidien
- L'intervention citoyenne face aux actes d'incivilité
- La veille technique en cas de problème sur l'espace public (relais avec les agents de proximité et les bailleurs sociaux)
- Suite à la remontée de leurs pratiques de terrain, lors du dernier comité de pilotage ont été ajoutées la veille scolaire afin de renforcer les liens école-familles et la veille face aux discriminations qui correspond d'ailleurs à une orientation importante de notre politique municipale. Dans ces deux cas leur rôle sera toujours de faciliter la mise en relation et le lien avec les structures ressources.

Cette action est portée par l'Association des Centres d'Animation de Quartier pour St Jean, Bastide, Tauzin, St Pierre, St Michel et Grand Parc et par la Régie de quartier « Habiter Bacalan » pour le Lac et Bacalan. Les correspondants de quartiers sont actuellement au nombre de 15, encadrés par une coordinatrice dans chaque structure. Ils bénéficient d'une supervision mensuelle par l'association Alternative Médiation.

La majorité des postes sont des emplois aidés par l'Etat au titre des « adultes-relais » notamment. L'aide ne couvrant pas la totalité des dépenses nous sommes sollicités afin de co-financer ce dispositif.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A faire procéder au versement de :

- 82 623 € à l'association des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux
- 60 623 € à la Régie de quartier « Habiter Bacalan »
 - A solliciter le concours financier du Conseil Général
 - A signer les avenants correspondants

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2007, fonction 523 compte 657.4.

**Avenant n°5 relatif à la convention d'aide spécifique à l'action
« CORRESPONDANTS DE QUARTIER »
Entre la Ville de Bordeaux et l'association
Des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux**

« Entre

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire : Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 9.07.2007, reçue à la Préfecture de la Gironde le .2007.

Ci-après dénommée « la Ville » d'une part,

Et,

L'ASSOCIATION des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux, association loi 1901, représentée par son Président, Monsieur Marc LAJUGIE, habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

Ci-après dénommée « l'Employeur » d'autre part, ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet de définir le montant et les modalités de l'aide financière apportée par la Ville de Bordeaux à l'Association A.C.A.Q.B, en vue de concourir au financement des emplois de 11 Correspondants de Quartier et d'un poste de coordonnateur à partir de l'avenant conclu le 10.07.2007

ARTICLE 2 : Aide de la Ville

La Ville de Bordeaux apporte son soutien financier sur la partie résiduelle non prise en charge par l'Etat à hauteur de **82 623 €**

ARTICLE 3 : Durée

Le présent avenant est conclu pour une durée d'un an à compter du 10.07.2007.

ARTICLE 4 : Evaluation de l'activité

L'association s'engage à adresser annuellement à la Ville de Bordeaux :

Séance du lundi 9 juillet 2007

- un bilan de l'exercice de l'activité qui comprendra notamment une analyse des interventions réalisées par les correspondants de quartier sur chaque secteur concerné.
- un bilan comptable relatif à l'activité,
- un bilan prévisionnel pour l'année suivante.

ARTICLE 5 : Résiliation de la convention

La convention sera résiliée par la ville en cas notamment de non respect des présentes par l'association, d'infraction à la réglementation du travail, de fausses déclarations ou d'une utilisation de l'aide perçue non conforme à sa destination.

En cas de résiliation pour une des raisons précitées, l'association s'engage à rembourser à la ville les sommes perçues.

ARTICLE 6 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- pour l'Association des centres d'Animation de Quartier de Bordeaux,
10 rue Vilaris
33 000 Bordeaux

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .2007.

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Association
LE MAIRE	LE PRESIDENT

**Avenant n°5 relatif à la convention d'aide spécifique à l'action
« CORRESPONDANTS DE QUARTIER »
Entre la Ville de Bordeaux et l'association
Régie de quartier "Habiter Bacalan"**

« Entre

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire : Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 09.07.2007, reçue à la Préfecture de la Gironde le .2007.

Ci-après dénommée « la Ville » d'une part,

Et,

L'ASSOCIATION Régie de quartier "Habiter Bacalan", association loi 1901, représentée par sa Présidente, Madame Sylvie GRISET, habilitée aux fins des présentes par les statuts de l'association.

Ci-après dénommée « l'Employeur » d'autre part, ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet de définir le montant et les modalités de l'aide financière apportée par la Ville de Bordeaux à l'Association Régie de quartier "Habiter Bacalan", en vue de concourir au financement des emplois de 4 Correspondants de Quartier et d'un ¼ temps de coordination, en application de la convention conclue entre les deux parties le 06 08 02.

ARTICLE 2 : Aide de la Ville

La Ville de Bordeaux apporte son soutien financier sur la partie résiduelle non prise en charge par l'Etat à hauteur de **60 623 €**

ARTICLE 3 : Durée

Le présent avenant est conclu pour une durée d'un an à compter du 10.07.2007.

ARTICLE 4 : Evaluation de l'activité

L'association s'engage à adresser annuellement à la Ville de Bordeaux :

- un bilan de l'exercice de l'activité qui comprendra notamment une analyse des résultats comparés aux objectifs quantitatifs décrits dans le dossier de présentation du projet, ainsi que la description des actions engagées au bénéfice du salarié,
- un bilan comptable relatif à l'activité,

Séance du lundi 9 juillet 2007

- un bilan prévisionnel pour l'année suivante.

ARTICLE 5 : Résiliation de la convention

La convention sera résiliée par la ville en cas notamment de non respect des présentes par l'association, d'infraction à la réglementation du travail, de fausses déclarations ou d'une utilisation de l'aide perçue non conforme à sa destination.

En cas de résiliation pour une des raisons précitées, l'association s'engage à rembourser à la ville les sommes perçues.

ARTICLE 6 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- pour l'Association Régie de quartier "Habiter Bacalan", résidence Le Cordouan, 62 rue Joseph Brunet
- 33 300 Bordeaux

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .2007

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Association
LE MAIRE	LA PRESIDENTE

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070342

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
Opération Ville Vie Vacances. 2ème session. Autorisation.
Signature.

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et le Conseil Départemental de Prévention permettent par le biais du dispositif Ville Vie Vacances de mener des actions de prévention pendant les vacances scolaires ainsi que sur les temps périscolaires. Ce dispositif prend en compte la réalité des jeunes en difficulté et soutient une pédagogie axée vers la prise en charge en continu des publics ciblés, répondant ainsi aux attentes du terrain.

Les critères de soutien de ces dossiers sont les suivants :

- l'âge (11 à 21 ans) ;
- la mixité des publics ;
- les projets émanant ou étant proposés aux jeunes qui restent souvent en marge des structures sociales et d'animation (un effort particulier étant demandé en direction des jeunes filles);
- l'implication réelle des jeunes dans la mise en œuvre des actions et notamment les chantiers/loisirs.

Je vous propose de décider de l'attribution aux organismes des sommes indiquées en regard de chacun d'eux.

Je vous demande donc, si vous en êtes d'accord, d'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes pour un montant total de 40065 euros, ainsi qu'à signer les conventions de partenariat et tout autre document s'y rattachant.

Rubrique 522 (actions en faveur de l'adolescence)

Compte 6574 du budget primitif, ligne lutte contre la délinquance, de l'exercice 2007

Structures	Projets	Bordeaux VVV	SUBVENTIONS DEMANDEES				
			Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS	autres
Centre Social Bordeaux Nord 58, rue Joséphine 33 300 Bordeaux	accueil permanent	1 800,00 €	500,00 €	3 070,00 €			150,00 €
Centre Social Foyer Fraternel 23 rue Gouffrand 33300 Bordeaux	challenge raid calc'r point rencontre jeunes séjour passerelle	400,00 € 500,00 € 250,00 €	655,00 € 105,00 € 230,00 €	400,00 € 500,00 € 250,00 €	1 163,00 € 1 470,00 € 526,00 €		1 020,00 € 2 008,00 € 193,00 €
GP INTENCITE, Centre Social et Culturel Grand Parc Place de l'Europe BP 44 33 000 Bordeaux	du désert au désir	1 000,00 €	2 720,00 €	1 800,00 €	360,00 €		10 040,00 €
Association promotion insertion sport maison des droits de l'homme et du citoyen 33400 Talence	insertion par le sport	2 000,00 €		2 000,00 €			5 300,00 €
Astrolabe 73 rue Lafaurie Monbadon 33000 Bordeaux	séjour sportif et culturel mini raid	500,00 € 450,00 €		1 000,00 € 600,00 €			900,00 € 660,00 €
Maison de quartier JSA Bordeaux 9-11 allée des peupliers 33000 Bordeaux	mini séjours	500,00 €		940,00 €			1 584,00 €
Maison de quartier du Tausin 50 rue du Tausin 33000 Bordeaux	projet randonnées vacances sportives sports mécaniques	500,00 € 400,00 € 500,00 €		1 200,00 € 152,00 € 1 000,00 €	296,10 € 789,00 € 197,00 €		2 512,00 € 1 800,00 € 1 147,00 €
Surf insertion 18 rue des Menuts 33000 Bordeaux		4 600,00 €	3 000,00 €	5 500,00 €	1 300,00 €	4 200,00 €	22 975,00 €
cercle des arts traditionnels 24 rue de la Faïencerie 33300 Bordeaux	hip hop school	400,00 €		600,00 €			700,00 €
Centre de loisirs des jeunes de la Gironde Hotel de police 23 rue de Sourdis - 33000 Bordeaux	séjours éco-citoyens	1 000,00 €	450,00 €	8 500,00 €			19 300,00 €

Structures	Projets	Bordeaux VVV	SUBVENTIONS DEMANDEES				
			Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS	autres
MJC CL 2 V 392 rue Pasteur 33200 Bordeaux	sorties culturelles et sportives	500,00 €		1 800,00 €	1 708,00 €		1 390,00 €
	séjour surf et capoeira	400,00 €		1 000,00 €	645,00 €		1 705,00 €
	stage de graff	300,00 €		300,00 €	536,00 €		679,00 €
	accueils	300,00 €		900,00 €	6 919,00 €		270,00 €
	stage vidéo	200,00 €		1 000,00 €	400,00 €		2 639,00 €
Association Bacalan Claveau 31 avenue du docteur Schimazi 33000 Bordeaux	décoration piscine Tissot	500,00 €					
SUBVENTIONS DEMANDEES							
Structures	Projets	Bordeaux VVV	Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS	autres
Association des centres d'animation de Quartier 10, rue Vilaris - 33800 Bordeaux	TOTAL	23 065 €					
Centre d'animation Bacalan	séjour découvertes sportives	800,00 €		800,00 €	51,00 €		493,00 €
	séjour Pays Basque	900,00 €		1 400,00 €	172,00 €		1 407,00 €
	sorties journées	900,00 €		900,00 €	360,00 €		2 479,00 €
Centre d'animation Argonne	séjours et mini-séjours	500,00 €	80,00 €	500,00 €	540,00 €		4 209,00 €
	séjour parole de jeunes	2 000,00 €	280,00 €	6 000,00 €			1 200,00 €
	accueils sorties et soirées	750,00 €	160,00 €	750,00 €	740,00 €		6 936,00 €
Centre d'animation Bastide Benaige	sejour sécurité routière	915,00 €		915,00 €	82,00 €		527,00 €
	sorties à la journée	800,00 €	385,00 €	800,00 €	624,00 €		3 286,00 €
	chantier éducatif	600,00 €		600,00 €	700,00 €		1 371,00 €
Centre d'animation Bordeaux Sud	séjour Bidarray	900,00 €	300,00 €	900,00 €	205,00 €		1 627,00 €
	sorties à la journée	500,00 €	252,00 €	500,00 €	262,00 €		1 172,00 €
Centre d'animation Saint Pierre	séjour et tournée danse	450,00 €		450,00 €	360,00 €		1 344,00 €
	sejours	1 100,00 €		1 100,00 €	210,00 €		1 951,00 €
	accueils et sorties journées	500,00 €		1 000,00 €	482,00 €		3 123,00 €
Mur d'escalade	les chantiers du mur	800,00 €		800,00 €			419,00 €

Séance du lundi 9 juillet 2007

Centre d'animation Le Lac	accueils et sorties journées	900,00 €	320,00 €	2 000,00 €	183,00 €	3 310,00 €
	séjour aventure Gironde	200,00 €		480,00 €	46,00 €	365,00 €
	séjour surf et environnement	600,00 €		950,00 €	86,00 €	1 385,00 €
	séjour équitation	550,00 €		700,00 €	486,00 €	825,00 €

Structures	Projets	Bordeaux VVV	SUBVENTIONS DEMANDEES			
			Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS
Centre d'animation Saint Michel	chantiers éducatifs	500,00 €	100,00 €	1 000,00 €	114,00 €	600,00 €
	danses diverses	750,00 €		750,00 €	369,00 €	300,00 €
	accueils et sorties journée	900,00 €	300,00 €	1 000,00 €	984,00 €	1 000,00 €
	passerelle	500,00 €		500,00 €	241,00 €	415,00 €
Centre d'animation du Grand Parc	sorties journées	900,00 €		1 200,00 €		2 348,00 €
	séjour surf	400,00 €		725,00 €		1 520,00 €
	séjour Parthenay	450,00 €		1 300,00 €		3 427,00 €
Centre d'animation Monséjour	séjour	900,00 €	80,00 €	1 200,00 €	160,00 €	2 052,00 €
	accueils et sorties journées	400,00 €	384,00 €	500,00 €	146,00 €	2 235,00 €
centre d'animation Bastide Queyries	permis éco-citoyen	600,00 €		600,00 €	49,00 €	179,00 €
	sorties journées	1 500,00 €	320,00 €	1 500,00 €	393,00 €	4 643,00 €
	séjour	600,00 €		1 000,00 €	262,00 €	1 700,00 €

La subvention sera utilisée pour la réalisation des objectifs décrits ci-dessus., soit :

ARTICLE 4 : Mode de règlement

La subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des objectifs retenus s'élève à € , elle sera créditée au compte de l'Association n° Etablissement , après signature de la présente convention.

ARTICLE 5 : Conditions générales

L'Association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous trois mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

ARTICLE 6 : Conditions de renouvellement

La présente est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 : Conditions de résiliation

En cas de non respect par l'Association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 8 : Contrôle de la Ville sur l'Association

Conformément à l'article L1611 – 4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984) ;
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité,

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,
- présentation d'une situation financière intermédiaires,
- ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- mode d'utilisation par l'Association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association

ARTICLE 10 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- Par l'association

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Association
---------------------------	--------------------

MME FAYET. -

La 338 concerne le contrat urbain de cohésion sociale dont nous avons déjà parlé à deux reprises cette année, la première fois pour voter la convention cadre avec les grands objectifs de ce contrat urbain, et au mois de juin dernier pour voter les financements alloués par la Ville de Bordeaux.

Il s'agit ici de répartir l'enveloppe que nous attribue l'Etat par l'intermédiaire de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale. Une enveloppe correcte à peu près conforme à nos attentes de 489.000 euros et quelques.

Vous retrouvez par quartier et par thématique les mêmes actions que pour la délibération du mois de juin, mais cette fois-ci c'est la part du financement Etat qui est indiquée.

Il s'agit d'autoriser le maire à encaisser cet argent et à le redistribuer aux associations .

La 339 est beaucoup moins importante financièrement, mais elle est extrêmement intéressante. Je crois qu'on est dans le cadre d'une micro-action de développement durable avec les jardins familiaux des Aubiers qui ont été pratiquement les premiers en France en 1994 avec 41 parcelles à l'époque.

Ces parcelles doivent être réhabilitées aujourd'hui parce qu'avant elles étaient cachées sous le pont de Cracovie. Aujourd'hui elles sont en première ligne au niveau du tramway. Et elles avaient vieilli, donc il faut les réhabiliter, les rénover, leur donner un joli look.

Et surtout il faut entamer une extension parce qu'il y a énormément de demandes, comme vous vous en doutez, dans le quartier des Aubiers pour ces petits jardins. Il s'agit de créer 25 parcelles supplémentaires dont les travaux pourraient démarrer à l'automne 2007.

Il est proposé de solliciter des cofinancements qui j'espère seront nombreux et importants à la fois de l'Union Européenne, de l'Etat et du Conseil Régional, voire même du Conseil Général.

On est dans le cadre d'un travail qui se fait avec une très forte démarche participative avec l'ensemble des habitants des Aubiers.

Les effets, ce n'est pas seulement le jardinage, loin de là, c'est d'avantage de convivialité, ce sont des échanges, c'est une bien meilleure alimentation puisque les familles produisent leurs légumes, les consomment, les échangent avec les voisins. C'est le retour à un rythme de vie plus naturel.

C'est bien souvent aussi pour des gens qui ne travaillent pas, ou plus, une dignité retrouvée à travers une activité de production.

Les 3 délibérations suivantes ce sont 3 délibérations du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

La 340 concerne le chantier destiné aux personnes sans domicile. C'est une action que nous avons entreprise quand nous avons démarré toute cette réflexion sur les personnes sans domicile du centre ville.

Là il s'agit d'une proposition de réinsertion par le travail, avec chaque année, pour la quatrième année consécutive, 6 personnes qui sont concernées, qui travaillent, bien sûr, mais pour qui on regarde aussi les questions de logement, de soins, de réinsertion sociale et professionnelle.

C'est une réalisation assez exemplaire qui est très bien cofinancée aussi par l'ensemble des collectivités locales qui ont vu tout l'intérêt de ce projet.

La 341, il s'agit de nos correspondants de quartiers qui sont maintenant au nombre de 15, qui là aussi deviennent irremplaçables dans le paysage des quartiers.

Au départ c'était Bacalan, le Lac, Saint-Jean-Belcier et La Bastide. Depuis l'année dernière on a rajouté le Tauzin, Saint Pierre, le Grand-Parc et Saint-Michel.

Ils ont une mission bien connue maintenant d'information, de relais, de résolution de petits conflits et d'incivilités. Et maintenant, également, on a rajouté une veille scolaire pour faire un lien entre l'école et les familles.

Je voudrais saluer notamment l'implication de la CAQ, l'association des Centres d'Animation de Quartier et de la Régie de Quartier qui sont les deux employeurs de ces correspondants de quartiers, qui s'implique de manière tout à fait remarquable dans le pilotage de cette action et dans ce qui contribue largement à sa réussite.

Enfin la 342 est plus classique, ce sont les programmes Ville Vie Vacances, et donc un certain nombre d'activités dans les quartiers pour les vacances d'été pour nos jeunes.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Juste une question à Mme FAYET sur la 339.

Evidemment nous approuvons la réhabilitation des jardins familiaux des Aubiers, mais est-ce qu'il y a eu un diagnostic de pollution des sols avant de décider de cette extension des jardins familiaux ?

Dans le passé – pas spécialement à Bordeaux – il y a eu des problèmes de jardins familiaux qui ont été construits sur des sols autrefois pollués.

Est-ce que vous êtes en possession d'un diagnostic et d'une étude de pollution de ces sols ?

MME FAYET. -

Je crois que cela a été fait à l'origine quand cela a été installé sur un terrain municipal. Je pense que c'est un quartier qui ne pose pas de problèmes, mais on peut le vérifier éventuellement.

M. LE MAIRE. -

Mme NABET.

MME NABET. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur la 338, c'est une intervention qui était récurrente, qui s'était arrêtée un temps et qui revient.

C'est sur la présentation de ces dossiers et des actions. Est-ce qu'il ne serait pas possible d'avoir à l'avenir le coût global de l'opération et les co-financeurs ?

Je sais bien qu'on a eu la participation de la Ville. On a aujourd'hui celle de l'ACSE. Mais peut-être au moment d'un bilan pouvoir vérifier les résultats attendus ? Donc avoir quelque chose d'un peu plus global, les co-financeurs mais également le coût des opérations ?

M. LE MAIRE. -

Mme DELAUNAY.

MME DELAUNAY. -

Simplement une phrase pour partager l'enthousiasme de Mme FAYET concernant les jardins partagés, ou familiaux, car je crois qu'ils démontrent qu'en terme de développement durable dans sa dimension sociale et humaine les idées les plus anciennes sont souvent les meilleures. Le bon sens trouve toujours sa place.

Je crois, comme Mme FAYET, que cette initiative est extrêmement favorable en terme de lien social, de remise en phase avec la marche de la nature, ce qui n'est pas le moindre facteur d'équilibre, et d'incitation à une meilleure alimentation.

M. LE MAIRE. -

Merci. Mme FAYET, vous avez des réponses à apporter ?

MME FAYET. -

Sur les bilans techniques et financiers, on ne peut les avoir qu'à année écoulée parce qu'on n'est pas forcément au courant des réponses données par les autres partenaires sociaux aux associations, puisque les opérateurs sont des associations.

Par contre pour l'année 2007, au cours du premier trimestre 2008 on pourra vous fournir un bilan relativement détaillé, mais sachant que les petites associations ne répondent pas toujours à nos demandes d'informations parce qu'elles sont tellement écrasées de travail administratif que c'est parfois un peu compliqué de tout collecter. Mais on a des éléments qu'on peut vous communiquer.

M. LE MAIRE. -

En général quand on nous demande de participer au financement d'une opération on vous donne le montant global de l'opération en vous disant : la Ville apportera « X » pour cent.

D'autres collectivités sont concernées. On ne connaît pas la participation des autres, mais on doit quand même avoir un indicatif.

MME FAYET. -

Si tel ou tel financeur ou co-financeur fait défaut, parfois l'opération est revue nettement à la baisse. Donc on ne sait vraiment qu'en fin d'année exactement ce qui s'est passé.

M. LE MAIRE. -

On peut au moins au départ donner le coût indicatif tel qu'il nous est communiqué par l'association.

Est-ce que sur les dossiers de Mme FAYET il y a des oppositions, ou des abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE